



Service éducation

Séjour de ski élémentaire 2020 pour les enfants du CP au CM2

Le Service éducation organise un séjour pour les enfants du CP au CM2 durant la 1^{ère} semaine des vacances d'hiver 2020.

Ce séjour a été pensé pour les enfants.

- Effectif : 50 enfants
- Une équipe d'animation rungissoise qui travaille toute l'année avec les élémentaires
 - Direction : Lionel HABERZETTEL
 - Equipe d'animation : Aline (Assistante sanitaire), Thomas, Yoan, Asma, Mélissa, Dylan et Jonathan.
- 8 jours : **du samedi 8 février au samedi 15 février 2020**
- En Savoie à Aillon-le-Jeune, au centre « Les Nivéoles » agréé par la DDRCS, équipé de petites chambres de 2 à 3 couchages avec les sanitaires (lavabo, douche, WC)
- **Activité principale :**
 - Ski : 2h par jour avec des moniteurs de l'ESF sur le domaine skiable d'Aillons-Margéraz qui se trouve à 400 m du chalet.
 - Passage des étoiles en fin de semaine.
 - Ski avec les animateurs de la ville.
- Mais aussi les veillées et les surprises organisées par les animateurs.

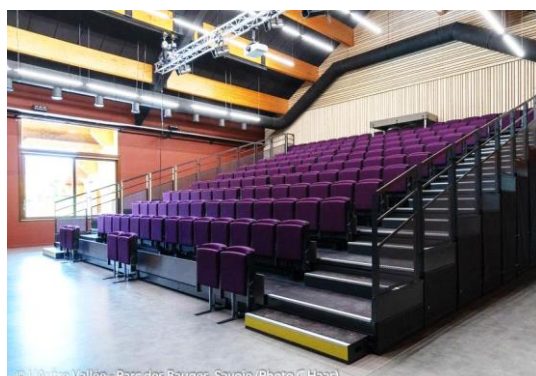
Votre enfant n'est jamais parti en séjour,
vous souhaitez des renseignements avant l'inscription.

Nous vous invitons le
lundi 18 novembre 2019
à 18 h 30

Centre de loisirs la Grange
13-15 rue de la Grange

Vous y rencontrerez l'équipe d'animation
qui pourra répondre à toutes vos questions.





**Les inscriptions auront lieu
au Service éducation en mairie
du samedi 23 au vendredi 29 novembre 2019.
Horaires : samedi de 9h à 12h,
en semaine : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.**

Elles se feront par ordre d'arrivée, aucune inscription ne sera prise en compte par courrier ou déposée dans la boîte aux lettres de la mairie. Le séjour est réservé prioritairement aux enfants habitant la commune.

- Attention :** toute inscription entraînera le paiement du séjour et en cas d'annulation
- jusqu'à un mois avant le départ, un montant forfaitaire de 50 € vous sera facturé ;
 - moins d'un mois avant le départ, la totalité du séjour sera facturé hormis pour raison médicale sur présentation d'un justificatif.

Participations familiales :

Tranches	Tarif 4 / 8 jours
Minima sociaux à 463 compris	87,44 € à 111,92 €
Supérieur à 463 à 705 compris	111,92 € à 180,56 €
Supérieur à 705 à 876 compris	180,56 € à 270,32 €
Supérieur à 876 à 1047 compris	270,32 € à 345,36 €
Supérieur à 1047 à 1248 compris	345,36 € à 432,88 €
Supérieur à 1248 à 1812 compris	432,88 € à 516,40 €
Supérieur à 1812	516,40 €

Les familles non-rungissoises ont une majoration de 20% du tarif individuel.